

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.99

Nombre de membres :

| | | | |
|-------------------------------------|----|------------|----|
| Afférents au Conseil Municipal | 29 | | |
| En exercice | 29 | | |
| Qui ont pris part à la délibération | 22 | Pour : | 22 |
| | | Contre : | 0 |
| | | Abstention | 0 |

Date de la convocation : 12 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Valérie DREUILHE, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

Pouvoir(s) : M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Félix MANERO, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ACQUISITION AUPRES DE LA SCI CAP INVEST TGR DES PARCELLES AP 105-106-107-258-260-262 - CHEMIN MAZURIE

Exposé :

La commune a accordé le 29 mars 2022 un transfert de permis de construire référencé PC n°031 022 21 C0010-T01 et le 07 avril 2023, un permis modificatif référencé PC n°031 022 21 C0010 M02 au permis initial n°031 022 21 C0010 accordé le 11 août 2021 pour la construction d'un magasin à l'enseigne « LA RIVIERE » sur un terrain cadastré section AP parcelles 105-106-107-258-260-262 et situé Chemin Mazurié à AUCAMVILLE.

Dans le cadre des projets d'aménagement de la commune d'Aucamville et notamment la réalisation d'une liaison piétonne allant vers le lac et les espaces verts attenants, il avait été convenu qu'une fois l'opération finalisée, s'ensuivrait l'acquisition, par la commune d'Aucamville à la SCI CAP INVEST - TGR, d'une bande d'espace vert en fond de parcelle ainsi que d'une partie des abords de l'étang au prix de deux mille cinq cent euros (2.500€). Le foncier est cadastré section AP n° 105-106-107-258-260-262 et représente une surface de 1.184m² (240m² de surface en eau et 944m² d'espace vert).

L'Assemblée Générale des associés de la SCI CAP INVEST - TGR a autorisé la cession de cette bande de terrain le 26 juin 2023.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.3112-4 et L.3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le plan cadastral annexé,
Vu le procès-verbal de l'assemblée générale de la SCI CAP INVEST - TGR autorisant la cession des fonds de parcelles cadastrées section AP n° 105-106-107-258-260-262 suivant les conditions énoncées ci-dessus,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Première Adjointe, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'acquisition d'un foncier de 1.184m² correspondant à une partie des parcelles cadastrées section AP n° 105-106-107-258-260 et 262 sises Chemin de Mazurié, appartenant à la SCI CAP INVEST - TGR au prix de 2.500 € (deux mille cinq cent euro).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier (promesse de vente acte de cession etc.).

Le Maire,

Gérard ANDRE

